



Appel en faveur du Sahel : lancé par l'Union interparlementaire, le Comité interparlementaire du G5 Sahel, le Parlement arabe et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée

9 septembre 2021, Vienne, Autriche

L'Union interparlementaire, le Parlement arabe, le Comité interparlementaire du G5 Sahel et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée,

réaffirmant leur attachement commun à la sécurité, à la stabilité et au développement de la région du Sahel et à la satisfaction des besoins de ses peuples,

exprimant leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation dans la région du Sahel en relation avec la prolifération du fléau terroriste, auquel la région est confrontée, et à la situation dangereuse qui prévaut sur le terrain, ainsi que face au fait que la région connaisse de multiples défis liés au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des êtres humains, l'immigration clandestine, la prolifération des armes, le trafic de drogues illicites et les conflits armés latents, et qu'elle subisse également une dégradation de l'environnement et les effets des changements climatiques, ce qui conduit à l'insécurité alimentaire et à des crises nutritionnelles, autant d'éléments qui constituent une menace mondiale pour la paix et la sécurité et un problème majeur pour les régions voisines,

reconnaissant, à cet égard, que tous les défis susmentionnés aggravent une situation déjà précaire en matière de sécurité, provoquent une crise humanitaire, notamment le déplacement de populations au sein des pays de la région et vers les pays voisins, et sapent les efforts de développement,

réaffirmant la responsabilité fondamentale des Parlements membres et de leurs institutions nationales respectives dans la lutte contre le terrorisme,

préoccupés par le fait que les groupes terroristes cherchent encore à exploiter les circonstances sous-jacentes dans certains pays, notamment le champ d'action et les capacités limités des gouvernements s'agissant de la prestation de services essentiels, tels que ceux des institutions chargées de l'application des lois et de la sécurité,

soulignant que le renforcement des aptitudes et des capacités des institutions de l'État à prévenir et à combattre le terrorisme, le cas échéant et sur demande, est une composante essentielle de la réussite des mesures de lutte contre le terrorisme,

insistant sur la nécessité pour les pays du Sahel de renforcer, le cas échéant, leurs capacités en matière de justice pénale, d'application des lois et de contrôle des frontières, et de développer leurs capacités à enquêter et à mener des poursuites, ainsi qu'à déstabiliser et à démanteler des réseaux de trafic, afin de s'attaquer aux liens entre le terrorisme et le crime organisé, que ce soit au niveau national ou transnational, et de protéger les droits de l'homme des victimes du terrorisme,

reconnaissant l'importance de l'éducation et du développement en tant qu'outils essentiels pour prévenir l'extrémisme violent,

reconnaissant également que la coopération internationale et toutes les mesures prises par les États et leurs autorités législatives pour prévenir et combattre le terrorisme, ainsi que pour prévenir l'extrémisme violent et s'attaquer aux conditions propices au terrorisme, exigent une approche globale et une stratégie multidimensionnelle, devant être pleinement conformes aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, en particulier des buts et principes qui y sont énoncés, et des conventions et protocoles internationaux pertinents,



notant qu'au cours des dernières années, les pays de la région ont déployé des efforts soutenus, dans la limite de leurs modestes ressources, tant individuellement que collectivement, pour relever les défis auxquels ils sont confrontés,

notant avec satisfaction les évolutions et les initiatives aux niveaux international, régional et sous-régional visant à prévenir et à réprimer le terrorisme dans la région du Sahel, qu'il soit national ou transnational, y compris le rôle essentiel du Comité interparlementaire du G5 Sahel et les mesures du Parlement arabe, dans le but ultime de soutenir les peuples de la région du Sahel,

1. *demandent* aux parlements du monde entier, aux organisations internationales, aux gouvernements et à la société civile de renouveler leur engagement mondial à renforcer la coopération internationale avec les pays du Sahel et leurs peuples pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et de réaffirmer que tout acte terroriste est un crime injustifiable, quel que soit son motif et peu importe où et quand il est commis et qui en est l'auteur ;
2. *décident* d'unir leurs efforts en vue d'élaborer un plan de travail basé sur les besoins recensés par le Comité interparlementaire du G5 Sahel ;
3. *appellent* les organisations parlementaires régionales et les parlements nationaux à se joindre à l'appel en faveur du Sahel en soutien aux peuples sahéliens ;
4. *appellent* la communauté internationale et le Conseil de sécurité de l'ONU à apporter leur soutien à la Force conjointe du G5 Sahel en la reconnaissant au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et à la doter des capacités de base pour les tâches que ses pays ne sont pas en mesure d'accomplir ;
5. *exhortent* les parlementaires de tous les Parlements membres de l'UIP à encourager leurs gouvernements respectifs à protéger les habitants du Sahel en demandant à leurs services de sécurité et de défense de soutenir et de renforcer les forces de défense et de sécurité des pays du Sahel et de les doter des capacités nécessaires pour que les pays concernés puissent accomplir les tâches qu'ils ne sont pas en mesure de réaliser actuellement ;
6. *encouragent* les Parlements membres de l'UIP à soutenir et à faire participer les communautés locales et les acteurs non gouvernementaux concernés à l'élaboration d'une législation et de stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, dans la mesure où celui-ci conduit au terrorisme, ainsi qu'une législation et des stratégies de lutte contre le crime organisé, qu'il soit national ou transnational, à s'attaquer aux conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent et du crime organisé susceptibles de financer le terrorisme, notamment en donnant des moyens d'action aux jeunes, aux femmes, aux responsables religieux, culturels et pédagogiques, et à tous les autres groupes de la société civile concernés ;
7. *invitent* le Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, en sa qualité de point focal parlementaire mondial pour les activités parlementaires liées à la lutte contre le terrorisme, à assurer le suivi des activités de coordination conjointes visant à soutenir les pays du Sahel dans les domaines de l'élaboration de politiques, de la législation et de l'allocation de budgets pour la mise en œuvre de politiques et de mesures nationales en faveur du développement, de la réduction de la pauvreté et du soutien aux jeunes et aux victimes du terrorisme ;
8. *exhortent* tous les parlements, les organisations internationales, les organisations financières, le secteur privé et les autres partenaires clés à apporter leur soutien à la mise en œuvre de la présente résolution afin de donner suite à l'Appel en faveur du Sahel, de définir les modalités institutionnelles de mise en œuvre des objectifs convenus et d'établir, selon qu'il convient, des partenariats avec les organisations financières internationales et le secteur privé afin d'investir dans l'éducation, le développement, la réduction de la pauvreté et la formation technique des jeunes (en particulier des femmes et des filles).